PLANS

TOPOGRAPHIQUES ET IMPRIMÉS

DE LA

VILLE DE CHARTRES

PAR

Ad. LECOCQ,
Chartrain.

Il me semble bon de réserver à faire un chapitre à part de la réédification d'icelle ville, ainsy qu'on le void aujourdhuy, estant besoin de traitter premièrement de la forme, plan et bastiment d'icelle ville.
(*Histoire de Chartres*, DUPARC, ch. XI.)

CHARTRES.
IMPRIMERIE DE GARNIER
Rue du Grand-Cerf, 11.

1863.



(TIRÉ A 25 EXEMPLAIRES.)

PLANS

TOPOGRAPHIQUES ET IMPRIMÉS

DE LA

VILLE DE CHARTRES.

La publication récente du plan général de la ville de Chartres en 1750, par la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, assigne un intérêt d'actualité à la recherche chronologique des plans graphiques de l'ancien *Autricum* qui auraient été dressés à diverses époques. Malheureusement, l'antiquité ne nous a transmis aucun de ces documents, pour faciliter la solution des problèmes historiques sur l'extension progressive des enceintes et des fortifications, qui ont protégé la vieille cité des Carnutes, suivant les besoins des temps et pour la protection des populations. Un voile obscur cache à nos investigations les limites de Chartres druidique ; de Chartres gallo-romain ; de Chartres mérovingien et carlovingien. Quelques fragments de mosaïques, d'aqueducs et de fortifications, épars dans l'antique cité, sont les seules épaves archéologiques qui nous restent de son passé. La terre couvre et ensevelit encore, par l'effet de remblais successifs, telles ruines qui révèleraient l'étendue de monuments construits sous l'administration romaine ; ainsi tout porte à

croire que notre ville possédait, comme les villes qui nous environnent, un amphithéâtre ou des arènes, des bains ou hypocaustes, des temples édifiés pour le culte du paganisme, etc., dont l'assiette est demeurée inconnue jusqu'à nos jours ; enfin tous ces vestiges d'une architecture grandiose que la civilisation romaine avait importée dans toutes les villes des Gaules soumises à sa domination.

Un précieux ouvrage, l'*Aganon-Vetus* [1], écrit par le moine Paul, au cours du XIe siècle, inventorie les possessions de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée, dans la ville de Chartres, et constate, chemin faisant, l'existence, dès cette époque reculée, des portes Morard, Guillaume, Drouaise, etc., etc. Doyen, après Souchet, a élucidé avec plus ou moins de succès les questions relatives aux diverses enceintes de notre cité. Souchet, historien du XVIIe siècle (*Histoire manuscrite de la ville de Chartres* [2]), déplore le manque de renseignements positifs sur ce sujet : « Dire » au certain le temps auquel Chartres a esté basty, et si ça » esté au mesme lieu ou il se veoid a present, c'est ce qui » n'est si facile, n'ayant leu aucun autheur qui en fasse expresse » mention... Nos deuanciers ayant esté fort mal soigneux de » rediger par escript les origines et commencement des villes, » nous font porter la peine de leur négligence que nous ne » pouuons euiter, que par des coniectures qui sont bien souvent » trompeuses. »

En comparant les prodiges que la statuaire produisait à l'époque de la Renaissance, on est surpris et affligé de l'infériorité artistique qui est reprochable aux plans dessinés aux XVe et XVIe siècles ; ils sont jusqu'au XVIIIe d'une exécution médiocre et imparfaite. Les archives d'Eure-et-Loir possèdent de précieux spécimens en ce genre ; entre autres curiosités graphiques, nous signalerons : *Un plan tracé sur vélin vers* 1480 ! dessiné et enluminé en gouache ; il avait été effectué à l'occasion d'un procès entre le seigneur de Villiers-le-Morhier et les habitants de Chartres, au sujet de la navigation de l'Eure ; ce plan représente le moulin de Chandres [3], et le cours de la rivière : on voit

[1] Voy. *Cartulaire de Saint-Père-en-Vallée*, publié par Guérard. Paris, 1840, t. I, p. 2 et suiv.

[2] Pag. 5 (Ms. in-f° de la Bibl. de Chartres).

[3] Commune de Lormaye, canton de Nogent-le-Roi.

deux bateaux avec mât et cordages, l'un est remorqué sur le chemin de halage par deux chevaux attelés de front; l'exécution est naïve et défectueuse sous le rapport de la perspective. Citons encore un autre plan tracé à l'encre sur une peau entière de vélin, avec ce titre : « *Portraict des bois des Couruéez apparte-* » *nant a Messieurs du Chapitre de Notre-Dame de Chartres,* » *assiz près Dreux, etc. etc. consistant en deux pièces conte-* » *nant ensemble XVI vingt arpens, tant en taillis que garenne* » *divisés en quinze couppes égales et bornez en feburier* 1588. » Cette œuvre ne se distingue pas par l'exactitude des proportions; l'échelle indique « *qu'en la présente figure chascung poulce* » *vault* 2 *arpens et demy* 6 *perches.* » Les vignes contiguës sont désignées par des ceps d'une ampleur extraordinaire, chargés de raisins merveilleux, qui seraient dignes de la terre promise; les garennes seraient peuplées de lapins qui affecteraient la grosseur de nos éléphants; apparaissent en outre les villages des Corvées, des Fenots, de Bois-le-Roy, même la ville de Dreux, avec ses portes, ses remparts et ses édifices publics; la grande rue y est figurée, depuis la porte Chartraine jusqu'à celle d'Orisson; à cet égard, le dessinateur qui ne pratiquait pas la méthode de fuite verticale pour la perspective, a imaginé de coucher horizontalement chacune des maisons dans toute la longueur et de chaque côté de la rue.

Ces premiers et infimes essais de l'art graphique nous inspireront au moins de l'indulgence pour les plans de Chartres que les XVI[e] et XVII[e] siècles nous ont légués.

Nous n'entreprendrons pas ici la nomenclature des nombreuses vues pittoresques et artistiques qui ont reproduit la ville de Chartres; elles ont été trop souvent dessinées sans exactitude, suivant la fantaisie ou le caprice des artistes et des amateurs. Il sera mieux de décrire les plans et les vues à vol d'oiseau, qui ont l'avantage de nous guider sûrement dans le dédale des rues étroites et tortueuses, des tertres, des venelles ou impasses alors si nombreuses qui menaient à la rivière; ces images représentent nos vieux perrons, les pignons aigus des maisons construites en bois, les murailles avec les tours, portes, poternes et ravelins qui formaient l'ensemble des fortifications, puis ces myriades de clochers, de forme et de hauteur différentes, qui ornaient les édifices religieux tant au dedans de la ville que dans ses faubourgs.

Rendons un compte succinct des quatorze plans topographiques et imprimés, les seuls qui existent à notre connaissance.

N° I. — 1568.

Vue cavalière ou à vol d'oiseau, qui a pour sujet, le siége de Chartres par le prince de Condé, en 1568; c'est un tableau peint sur toile par un auteur anonyme [1] : (haut. 1 m. 12 cent., larg. 1 m. 66 cent.) : le possesseur actuel de ce tableau historique est notre collègue, M. des Haulles, de la Lucazière.

Sans doute, l'artiste n'a pas observé exactement les règles de la perspective; sachons-lui gré pourtant de ses détails souvent ingénus, surtout de ses indications architecturales, qui nous apprennent les formes et les élévations d'édifices détruits depuis longtemps, et dès lors, omis sur les plans postérieurs. En dehors de ces renseignements utiles pour l'archéologie monumentale, on en trouve également d'intéressants sur le mode d'investissement et d'attaque d'une ville au XVIe siècle; le harnachement des chevaux, l'équipement des soldats, ainsi que les dispositions des tentes de campement et de l'artillerie; tout y est curieux à étudier.

Malgré ses défauts, nos édiles ont sagement pensé d'avoir fait reproduire ce tableau, comme souvenir de la vaillance et du patriotisme de nos concitoyens lors de ce siége mémorable. La reproduction de cette œuvre naïve fut exécutée en 1755; nous avons trouvé inscrit ce fait inédit, dans les comptes d'Antoine Davignon, receveur des deniers communs : on y lit : « De la » somme de 80 livres, payée à Grugé [2], peintre, pour avoir

[1] Ce tableau offre l'aspect de la ville assiégée et au plus fort du combat; l'artillerie et la mousqueterie des assiégés catholiques répond vaillamment à l'attaque des troupes protestantes de Condé; une large brèche faite à la muraille est garnie de gabions et de défenseurs; tous les habitants sont placés à leur poste d'observation. Ce tableau semble avoir été exécuté d'après les indications d'un homme de guerre; devrait-on en attribuer la composition à Pelloys, ingénieur du roi, celui qui a si utilement secondé le chevalier de Linières, gouverneur de Chartres pendant ce siége.

[2] Grugé (Jean), né en 1714, au Tremblay-le-Vicomte (Eure-et-Loir); il exerça à Chartres la profession de peintre-vitrier; il y fut marié, paroisse de Saint-Saturnin, le 5 novembre 1753, à Marie-Marguerite Bréant, et décéda audit Chartres le 6 janvier 1793, âgé de 79 ans. Nous avons cru devoir insérer ici et tirer de l'oubli le nom de cet artiste inconnu.

» fait une coppie d'un tableau, représentant le siège de Char-
» tres, en 1568, sous Charles neuf[1]. »

« De la somme de 18 livres, payée au sieur Moreau, doreur,
» pour le prix d'un cadre doré, qui a servi à décorer la coppie
» du siège de Chartres. »

Ce tableau qui, pendant longues années, orna la salle du Corps Municipal, est actuellement exposé, dans le cabinet de lecture de la bibliothèque de Chartres. Sa place serait beaucoup mieux, il nous semble, au Musée de la ville, en ayant soin toutefois d'enlever l'affreux badigeon qui recouvre la dorure primitive de son cadre.

La relation de ce tableau ne trouve ici sa place que par suite d'une reproduction qui est due au talent d'un compatriote, M. H. Garnier[2], auteur d'une jolie réduction de cette peinture, par le procédé lithographique, en 1849 : cette œuvre porte de hauteur 158 mill. et de largeur 233 mill. La légende contient soixante et une désignations, au nombre desquelles nous citerons: le vieux château de Thibault-le-Tricheur, avec son enceinte crénelée et ses massifs contreforts; l'ancien *Partouer aux Bourgeois* (la maison commune), sis alors au cloître Saint-Martin[3]; l'église Saint-André, dont le chœur reposait sur une seule arche qui traversait la rivière; puis les anciennes Halles, constructions en bois, assises sur la place de ce nom et qui furent démolies en 1585, etc., etc.[4]. L'œil suit, dans son parcours de 3,664 mètres, le développement de cette haute ceinture de pierres qu'on appelait les murailles de la ville.

N'omettons pas un annêxe qui orne l'un des angles du tableau

[1] Au compte municipal de l'année 1761, on lit : « Neuf livres payées à Grugé, » vitrier et peintre, pour avoir peint les armes de M. l'Evêque de Chartres et » de la Ville, et les avoir attachées aux torches de cire qui ont été portées à la » procession, les jours de l'octave de la Feste-Dieu, pendant les années 1759, » 1760 et 1761. » On voit, par ces détails, que ce peintre chartrain était un modeste artisan; mais on reconnaît également que nos échevins n'étaient pas prodigues dans leurs rétributions artistiques.

[2] Garnier (Henri-Marie), né à Chartres, le 9 mars 1829.

[3] A tort M. Roux, dans un article inséré dans le *Beauceron*, année 1849, confond cet édifice, qui servait de *Maison commune* en 1568, avec l'*hôtel du Corps de ville*, rue des Changes, qui ne fut employé à cette destination qu'en 1572 : l'écrivain crée, pour le besoin de sa cause, *un humble beffroi!* Celui qui existe en cet endroit sur le tableau original dépend de la chapelle Saint-Blanchard.

[4] L'édition de cette œuvre tirée seulement à 300 exemplaires est épuisée, et la pierre effacée; aussi ce dessin est-il recherché par les amateurs.

original, l'écusson des armes de la famille Grenet à laquelle le tableau semble avoir appartenu.

N° II. — 1575.

Pourtraict ou plan de la ville de Chartres, gravure sur bois (larg. 380 mill., haut. 275 mill.), avec une légende qui comprend quarante-trois désignations d'édifices ou lieux divers.

Ce plan est très curieux et des plus exacts; il fait partie de l'ouvrage de Belleforest, intitulé : *Cosmographie universelle,* etc. [1] (Tome Ier, feuillet 301). Sa disposition en perspective cavalière, laisse apervevoir toutes les fortifications ainsi que tous les édifices dans l'intérieur de la ville : on distingue entre autres l'église Saint-André avec son sanctuaire, d'une construction si merveilleuse pour l'époque, ainsi que la galerie conduisant de l'église à la chapelle Saint-Nicolas. Les Halles et le Pilori semblent masqués par le Château et par l'église Saint-Saturnin ; en dehors de la porte des Epars à droite, se voit plantée une potence à double jambage, sur le *Marché aux Pourceaux ;* c'était là le lieu des exécutions criminelles extraordinaires, etc., etc.

Le plan ne fait pas connaître le nom du dessinateur, ni celui du graveur ; cependant Belleforest, en donnant dans sa Cosmographie, pages 301-308, la description de notre ville, annonce qu'il est redevable du texte historique à deux Chartrains « ... Ie
» vous proposeray quelques mémoires que i'ay retirées, avec
» le plant de la Cité de Chartres, de deux hommes segnalez et
» bons citoyens de la susditte ville, a scauoir le Seigneur Loys
» Huué, eschevin [1], qui estant magistrat Edilice, a voulu mons-
» trer son affection pour l'ornement de sa ville et donner té-
» moignage du desir qu'il a, que les estrangers soyent informez
» des singularitez et ancienneté d'icelle : l'autre est le seigneur
» Claude Preuost [2], aduocat au bailliage et siège présidial de

[1] *La Cosmographie universelle de tout le monde*, etc., auteur, en partie, Munster, mais beaucoup augmentée et enrichie par François Belleforest, Commingeois Paris, M. Sonnius et N. Chesneau, M. D. LXXV. (3 vol. in-fol.)

[2] Cousin-germain de Claude Huvé, médecin, qui fit construire la jolie maison, style Renaissance, rue du Grand-Cerf à Chartres. (Voy. *Mém. de la Société*, t. II, p. 84.)

[3] Neveu d'Estienne Prévost, official de Chartres, auteur de l'*Histoire de l'église Notre-Dame de Chartres*, 1558, etc.

» Chartres, homme de singulière érudition, et grandes recher-
» ches, par la diligence desquels deux excellens personages,
» i'ay grandement esté soulagé en cest affaire : qui est cause
» que ie recongnoy leur deuoir, et me tiens pour leur rede-
» vable en cest endroit, et bien que i'eusse fait recueil d'ailleur
» des antiquitez de leur ville, si suis-je content de suiure
» leurs instructions, tant pour ne les frauder de leur gloire,
» et du fruit de leurs labeurs, etc., etc. »

Il est probable que les deux Chartrains, Louis Huvé et Claude Prévost, sont les auteurs du dessin de ce plan. Quant à la gravure sur bois, une note de H. Desfriches, d'Orléans, relative à l'historien Lemaire, nous fournit des instructions suffisantes sur le nom de l'artiste qui l'a exécutée. Belleforest avait également eu recours à un Orléanais, Léon Tripault [1] pour avoir la description et le plan d'Orléans. « Lequel reçu dans sa maison » dit la note, « logea et traita trois mois entiers à sa table Ra-
» neurel, graveur et tailleur, le plus expert de son temps, à
» lui envoyé par le grand historiographe royal, le sieur de
» Belleforest, pour tailler et réduire au petit pied, le plan
» de cette ville, toutes ses églises, places et rues, etc., etc. »

La comparaison des plans de Chartres et d'Orléans fait ressortir l'identité et la ressemblance des procédés d'exécution qui ont été appliqués par le même artiste, pour la gravure. Raneurel, suivant nous, aurait donc gravé le plan de Chartres qui accompagne l'histoire cosmographique de Belleforest.

N° III. — 1580?

Georges Braun, cosmographe allemand, publia, dans son ouvrage intitulé *Civitatis Orbis* [2], un plan de notre ville; c'est une vue en perspective cavalière, qui est insérée dans le Livre III, feuille huit. Un cartouche renferme ce titre : *Autricum Pto-*

[1] *Hist. de la ville d'Orléans*, par Vergnaud-Romagnesi, 2 vol. in-12 (Orléans, Rouzeau-Montaut, 1830, t. I, p. 27).

[2] *Civitatis orbis terrarum in æs incisæ et excusæ, et descriptione topographica morali et politica illustratæ. Coloniæ*, 1572-1618. Six tomes en trois volumes grand in-folio. Les nombreuses gravures de cet ouvrage sont de Fr. Hogenberg, S. Van den Noevel, G. Hoefnagel et de C. Chaymon.

lomeo in Gallia Lugdunensi urbs, vulgo cum villa nouano CHARTRES. Le dessin porte 335 mill. de hauteur, sur 230 de largeur; à l'angle supérieur de droite, on voit un écusson aux armes de la ville, qui sont assez mal figurées, et à l'angle inférieur de gauche, l'image en pied et costumée, d'un bourgeois et d'une dame du XVIe siècle.

Ce plan est très défectueux sous le rapport topographique; la légende se réduit à un petit nombre d'énonciations; la représentation des édifices est incomplète; le nom du graveur a été omis. On sait que Georges Hoefnagel a fourni la plus grande partie des plans de la France à l'ouvrage de Braun.

En regard du verso qui donne le plan de Chartres, apparaît à l'autre feuillet, le plan de la ville de Châteaudun.

N° IV. — 1598.

Martin Rota et François Valegio, ou Valesio [1], ont publié, à la fin du XVIe siècle, un volume in-8° oblong, intitulé: *Collection de Plans et Vues*, par Martin Rota et François Valegio; lequel contient environ 350 planches, gravées sur cuivre; aucun texte n'accompagne cette publication. La France y est représentée par les vues ou plans d'environ trente villes, au nombre desquelles figurent *Châteaudun* et *Chartres*. Cet ouvrage complet est excessivement rare, nous l'avons inutilement cherché dans les bibliothèques publiques de Paris [2]. Les plans de Châteaudun et de Chartres que nous possédons, provenant de cet œuvre, portent de hauteur 85 mill. et de largeur 130 mill. Ce dernier semble avoir été inspiré de celui de Braun (n° III), mais pris dans un sens opposé, c'est-à-dire que la ville basse lui sert de premier plan: on y remarque dans les angles, les armes de la ville; puis deux personnages en costumes de l'époque; au sommet est écrit, le mot CHARTRES, et dans un cartouche: *In Gallia lugdunensi posita est;* il porte la signature, *fra Valegio*. A nos yeux cette gravure n'a d'autre valeur que sa rareté, puisque, comme renseignement, elle ne nous

[1] Martin Rota, dessinateur et graveur au burin, né en Dalmatie vers 1520, et François Valegio, graveur italien, né vers 1550.

[2] Voy. Bibliot. Impériale, cabinet des Estampes. *Topographie de la France* (CHARTRES, n° 6,805, V a, 37), fol. 77. Le plan de Chartres y existe.

indique rien d'utile ou de nouveau, soit sur le tracé de nos rues soit sur l'aspect de nos édifices.

N° V. — 1631-1638.

Nicolas Tassin, de Dijon, géographe, est l'auteur des *Plans et profilz de toutes les principales villes et lieux considérables de France* [1]; une partie de cet ouvrage porte pour titre : *Plans et profilz des principales villes de la province de BEAVLCE, auec la carte générale et les particulières de chascun gouvernement d'icelles.* Cette partie se compose de dix-huit planches, parmi lesquelles se trouve la vue des villes d'*Estampes*, de *St Mathvrin de Larqvan*, de *Gallardon* [2] et de *Chartres*. La planche n° 5 a la prétention de reproduire le plan de notre ville; l'intention est accusée par l'insertion du nom CHARTRES dans un cartouche; la précaution n'a pas été superflue; car il serait impossible, avec la meilleure volonté, de reconnaître la ville de Chartres dans cette configuration muette des quelques rues de cette planche, qui porte 150 mill. de largeur sur 105 mill. de hauteur; la planche n° 6, qui donne une vue pittoresque de la ville, est bien préférable.

N° VI. — 1657.

Gaspard Merian avait entrepris, au milieu du XVIIe siècle, la description topographique de la Gaule; l'ouvrage intitulé : *Topographia Galliæ* [3] est divisée en treize parties; la septième est ainsi désignée. *Beauce, Pays Chartrain, Anjou, Maine, Perche, Vandosme, Blaisois, Dunois, Tourraine, Orléanois, etc. etc. Contenant* 25 *vues ou cartes de ce qu'il y a de*

[1] Avec les cartes générales de chaque province, par Tassin, géographe du Roi. Paris, 1631-1638. 2 vol. petit in-4° oblong.

[2] Le fac-simile de cette gravure a été artistement reproduit par notre collègue Cl. Sauvageot, dans les *Mémoires de la Société Archéol. d'Eure-et-Loir*, t. II.

[3] *Topographia Galliæ seu Descriptio et Delineatio famosissimorum locorum in potentissimo Regno Galliæ, partim ex usu et optimis scriptoribus, partim ex Relationibus fide dignis, in ordinem redacta et in XIII partes divisa per Martinum Zeillerum. Francofurti apud Gasparum Merianum.* 1655-1661, in-f°. Martin Zeiller était décédé en 1671.

plus curieux dans ces provinces. Francf. apud Merian, 1657.

Cette suite de gravures offre des vues pittoresques de diverses villes ou châteaux, qui sont en général assez remarquables et d'une bonne exécution. La feuille contenant le plan de Chartres (290 mill. de large sur 190 de haut), n'est qu'une copie développée sur une plus grande échelle du plan de Tassin (voy. nº V). L'œuvre de Tassin, comme celle de Merian, en ce qui concerne les plans, ne se distingue que par son insignifiance.

N° VII. — 1783.

Sergent, graveur chartrain [1], avait formé le projet en 1779, de graver et d'éditer un plan géométral de la ville de Chartres : il faut bien l'avouer, depuis 1572, époque où L. Huvé et C. Prévost en avaient fourni, les premiers, une configuration, aucun tracé exact n'avait été exécuté. Sergent, pour conduire à bonne fin son projet, crut devoir s'adresser à l'édilité locale, qui naturellement devait être portée à encourager de semblables entreprises. Pour ce récit, nous emprunterons souvent nos notes aux registres des Assemblées générales et particulières de la ville, qui nous fourniront les moyens de faire l'historique des vicissitudes que dut éprouver cette œuvre dans son exécution. L'intérêt que ces détails offriront au lecteur nous fera excuser d'être entré dans certains développements indispensables pour l'exposition de ce plan.

Dans l'assemblée générale du 15 avril 1779, il est dit : « Que » le sieur Sergent fils, graveur en cette ville, animé par l'amour » de sa patrie et jaloux de se rendre utile à ses concitoyens, » avoit, depuis peu, présenté au Corps de ville un mémoire » expositif; qu'il se proposoit, sous le bon plaisir du Corps mu- » nicipal, de graver un plan géométral bien exact de la ville de » Chartres, de l'orner de tableaux historiques et de médaillons, » représentant ses antiquités et choses remarquables, dans la » même forme, à peu près, que celui qui a été exécuté par la

[1] Sergent (Antoine-François), né à Chartres le 9 octobre 1751, paroisse de Saint-Martin-le-Viandier, fils d'Antoine Sergent, arquebusier, et de Catherine-Madeleine Fremy. Le 2 nivôse an II, dans une séance du Conseil général de Chartres, il fit la déclaration qu'il répudiait ses prénoms patronimiques, pour adopter celui d'*Androphile*. Il est décédé à Nice le 24 juillet 1847.

» ville de Reims, par luy exposé en cet hôtel, et de le dédier à » S. A. S. Monseigneur le Duc de Chartres. Que la fortune de » cet artiste ne luy permettant pas de faire toute cette dépense » à ses frais, il prioit la compagnie de venir à son secours, » qu'en conséquence, il ne demandoit qu'une partie de ses dé- » boursés, lesquels pourront peut-être se monter *aux environs* » *de cinquante louis !* Le tout conformément aux mémoire et » état dont va être fait lecture [1]. » Sur cette humble supplique, l'assemblée arrête : « Que pour encourager cet artiste citoyen, » il lui sera accordé huit cents livres, aux charges exprimées dans son Mémoire déposé au greffe, et payables à la discrétion des commissaires nommés pour diriger et surveiller l'exécution graphique [2].

Le procès-verbal d'une séance tenue à l'hôtel-de-ville (21 juin 1780) relate la demande de Sergent; il est autorisé à prendre communication du plan de la ville dressé par le sieur Morin, architecte [3], au sujet des fontaines que l'on se proposait d'édifier. Ce plan désignait un grand nombre de changements qui étaient projetés; il était alors exposé dans la grande salle de l'hôtel-de-ville; il lui fut confié pour quinze jours et sur récépissé [4], afin qu'il puisse tracer sur le sien les nouveaux projets.

Dans l'assemblée générale du 16 juillet 1781, il est accordé un délai de deux ans à Sergent « pour mettre en sa perfection » le plan de la ville. Les commissaires se plaignent de la lenteur que l'artiste met à l'exécution de cette œuvre, et, dans l'assemblée particulière du 18 septembre 1782, Janvier de Flainville, président de la commission, fait connaître que l'artiste ne veut rien montrer avant que sa gravure ne soit entièrement ter-.

[1] *Assembl. génér.*, registre n° 47, f° 151 v°.

[2] Cette commission se composait de MM. Janvier de Flainville, échevin; Brochart-Dufresne, assesseur; d'Archambault et Bruslart, députés des Corps; Mullard et Montéage, députés des Paroisses.

[3] Voy. *Procès-Verbaux de la Société Archéologique*, t. I, p. 85.

Notons en passant pour rendre justice à Laurent Morin, architecte-voyer de la ville, que l'initiative des améliorations qui ont été accomplies depuis cinquante ans, avait été proposée par L. Morin, dans un magnifique plan ou projet, tracé en 1779, pour alimenter d'eau la ville de Chartres par la fontaine de Luisant; l'élargissement des entrées de la ville et la destruction des Portes, la Salle de Spectacle, la construction du Pont-Neuf et du pont d'Orléans, les embellissements du *Tour de ville*, etc., etc. Toutes ces innovations ont été projetées par L. Morin, qui en a réalisé une partie.

[4] *Assembl. part.*, registre n° 36, f° 103 v°.

minée, et que par prudence, une somme de 650 livres seulement avait été payée. Enfin un nouveau rapport fait connaître les démarches infructueuses faites auprès de Sergent et les espérances dérisoires qui en sont le résultat. Cependant par une lettre déposée au greffe, il promet et s'engage à fournir, au mois de décembre 1782, « une épreuve finie du plan géométrique » seul, sans bordure, sauf à représenter dans un autre temps, » qu'il ne pouvoit fixer, ledit plan avec sa bordure, etc. [1] »

Enfin, en septembre 1783, Sergent tenta un dernier effort pour donner le jour à son œuvre. Il fit un appel à ses concitoyens par un prospectus de sept pages [2], renfermant l'historique de la ville et les conditions de la souscription. L'assemblage de cette gravure devait porter six pieds de haut sur quatre de large. Au bas du plan géométral se trouverait une grande vue perspective de la ville qui pourrait être détachée sans nuire à l'ensemble du plan [3]. Il est à supposer que les lenteurs apportées par l'artiste dans l'exécution de son travail, empêchèrent ses concitoyens de répondre à son appel.

Sergent alors abandonna définitivement sa ville natale, dans laquelle il ne fit dans la suite que des apparitions peu fréquentes; le plan de Chartres fut totalement délaissé. Quelques rares épreuves d'essai, à divers états, avaient seulement vu le jour. Les agitations politiques survenues avant et après 1789 avaient vivement influencé l'esprit de Sergent et changé sa position d'artiste. Dans une séance du 13 octobre 1791, M. le Maire exposa qu'en 1779, la municipalité avait payé une somme de 650 fr. pour encourager le sieur Sergent dans son projet, et qu'il n'avait rien livré. « Sur quoi, ayant délibéré : « Ouï le » Procureur général de la Commune, le Conseil général arrête : » Qu'il sera fait au sieur Sergent fils, dessinateur à Paris, rue » des Poitevins, nº 16, une sommation de rapporter dans un » délai, qui sera fixé par ladite sommation à huitaine, le plan

[1] *Assembl. part.*, registre nº 38, fºs 88 et 89.

[2] *Plan de la ville de Chartres* (sans lieu et sans nom d'imprimeur), portant en tête une jolie petite vue de Chartres, gravée (95 mill. de larg. sur 54 de haut.), signée A.-F. Sergent, *Carnutens delin. et sculpsit*, in-8º, 1783.

[3] Cette gravure a été exécutée. La vue est prise de la côte de Saint-Barthélemy. Une épreuve existe à la Biblioth. Impér. (cabinet des Estampes), *Topog. de la France*, nº 6,805, V. a, 37, fº 88. C'est la seule épreuve que nous connaissions de cette magnifique gravure. M. Roux possède le dessin lavis, original, qui a servi à son exécution.

» et la vue de la ville de Chartres, tels qu'il les a offerts lui-» même à la municipalité en 1779; sinon et à faute par lui de » ce faire, arrête : qu'il sera poursuivi à fin de restitution de la » somme de 650 livres [1]. » De cette délibération on n'obtint aucun résultat.

Le citoyen Sergent, membre de la Convention nationale, fut envoyé en mission à Chartres, pour rechercher les monuments des sciences. Il assista à la séance du Conseil général de la commune du 4 nivôse an II (24 décembre 1793). Tous les membres composant l'assemblée n'étaient pas de ses amis; sa fougue patriotique lui attira, séance tenante, quelques sarcasmes, ainsi qu'une interpellation, au sujet du plan qu'il avait entrepris d'exécuter, et de l'argent qui lui avait été avancé. Il répondit qu'il avait renoncé à ce travail qui n'était pas pour lui un objet de spéculation, et surtout depuis les événements de la révolution, dans laquelle il avait pris une part si active. Qu'il avait dépensé 1,500 livres pour cette œuvre presque terminée. Que son dessein était de l'achever et d'en faire hommage à la commune, qui pourrait en tirer un parti avantageux, dont le bénéfice tournerait au profit des pauvres. Qu'il demandait avant de terminer les planches, qu'on voulût bien lui envoyer les nouveaux noms des rues [2], afin d'opérer des réformes sur une moitié du plan où ces rues se trouvaient désignées d'après leur ancienne dénomination, et les faire graver sur l'autre où ils ne se trouvent pas encore. Le Conseil accepte l'offre de Sergent, lui vote des remercîments et arrête : Que les nouvelles dénominations des rues lui seront envoyées [3].

Toutes les négociations et tous les efforts d'exécution aboutirent seulement au tirage de quelques épreuves d'essai déjà signalées, qui se composent de deux feuilles distinctes. Elles développent dans leur assemblage une hauteur de 740 mill. sur une largeur de 920 mill. Le nom des rues manque totalement sur l'une des deux feuilles.

Nous exprimons un regret qui sera partagé par nos conci-

[1] *Registre des délibérat. du Conseil général*, t. I, f° 145.

[2] Dans la séance du 19 brumaire an II, le Conseil général avait nommé une commission de trois membres, pour changer les noms des rues portant des appellations religieuses ou féodales. C'est dans cette même séance qu'il est ordonné de faire enlever la statue de la Vierge vénérée dans l'église Notre-Dame !

[3] *Registre des délibérat. du Conseil général*, t. III, f° 206.

toyens, justes appréciateurs du talent de Sergent. Il est fâcheux et regrettable que son entreprise n'ait pas été conduite à bonne fin ! L'examen de ces épreuves, qui ont passé sous nos yeux, nous a donné lieu d'admirer la délicatesse du trait, jointe à la fermeté du burin dans le tracé des rues; les sinuosités pittoresques et un peu vagabondes des voies publiques de notre ville, ne sont peut-être pas assez accusées, et par ce motif le tracé semble manquer d'exactitude; les terrains cultivés des faubourgs, sont rendus avec une excessive finesse de taille, qui n'est pas en rapport avec la dimension du plan.

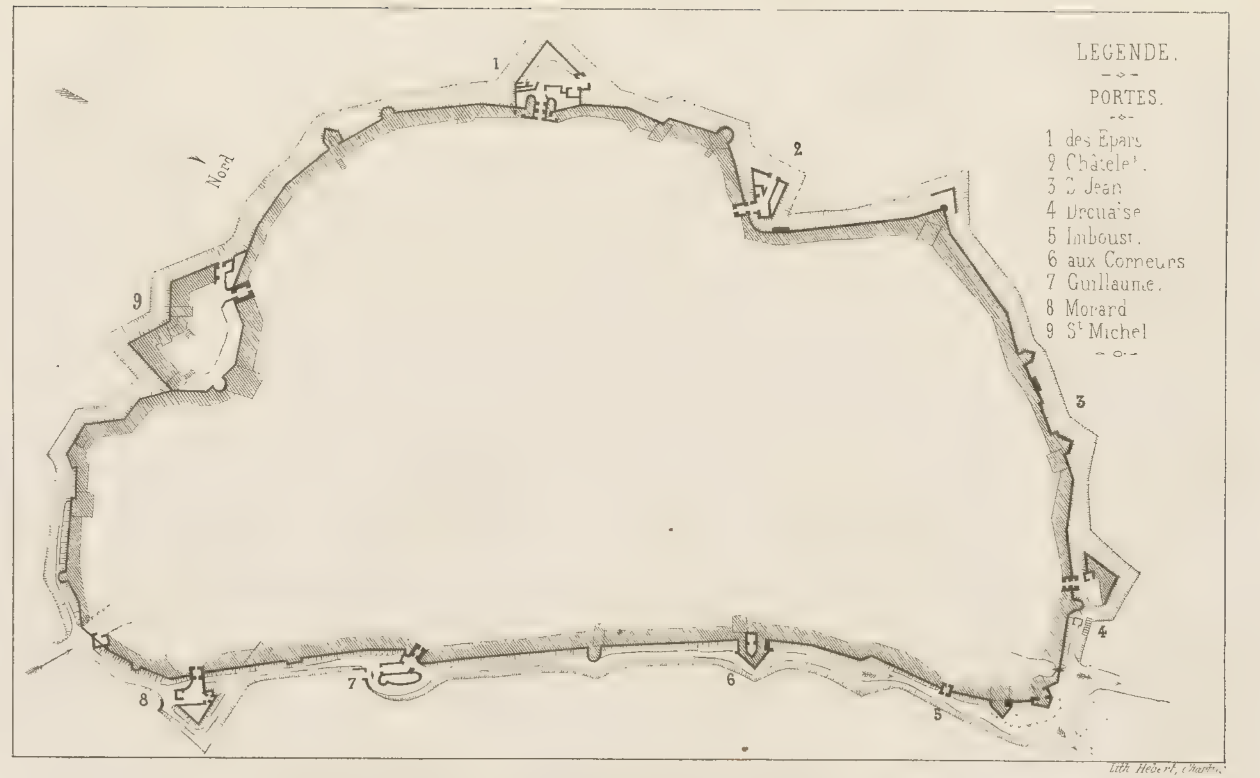
Nous devons ici relever quelques omissions en ce qui regarde les impasses de la Croix-Verte, du Puits-d'Ancre et de Montpencier; les édifices publics, tels que la Caserne de cavalerie et celle d'infanterie, l'Hôtel-de-Ville, le Palais des Comtes, l'Hôtel-Dieu, etc., etc., n'offrent pas, dans leur configuration, toute l'exactitude désirable. Sur deux des angles, sont figurés, à une très-petite échelle, une Coupe du sol de la ville, de l'Ouest à l'Est, et le Plan des fortifications de Chartres, en 1500[1]. Ce petit tracé nous a paru assez rare et assez intéressant *(puisqu'il peut être regardé comme inédit)*, pour être reproduit ici en *fac-simile*, afin de pouvoir être comparé aux fortifications existantes à Chartres, au milieu du XVIIIe siècle, et tracées sur le plan de cette ville, publié par la Société Archéologique (voir ci-après, no XIV) et exécutées d'après des documents authentiques.

No VIII. — 1835.

Plan géométral d'assez modeste apparence, enfermé dans un encadrement lourd et maniéré, exécuté en lithographie par Chaboche[2]; c'est une œuvre exacte et soigneusement étu-

[1] Quoique dans son prospectus Sergent ait annoncé que ce plan représenterait les fortifications existantes en 1500, il est facile de reconnaître que les documents dont il s'est servi pour cette reproduction, surtout en ce qui regarde les portes des Epars, Saint-Michel, Morard et Drouaise, devaient être fautifs, puisque les ravelins ou cavaliers, tels qu'il les a dessinés, n'ont été construits ou réparés ainsi qu'après les siéges de 1568 et 1591. Nous croyons même pouvoir affirmer que la porte Châtelet n'a jamais eu de ravelin, mais seulement un éperon et une basse-cour. Nous pensons que l'auteur en indiquant 1500 a voulu exprimer le cours du XVIe siècle, c'est-à-dire depuis l'année 1501 jusqu'à l'année 1600.

[2] Chaboche (Léon-Alfrède), né à Chartres, le 11 juin 1819.



FORTIFICATIONS DE LA VILLE DE CHARTRES EN 1500.

(fac simile) d'après **A.F. SERGENT.**

diée, qui donne la configuration de Chartres, à une date intéressante, puisqu'elle marque les tendances municipales, vers l'extension des clôtures de la ville du Moyen-Age; alors, toutes les vieilles cités étaient emprisonnées par d'anciennes et épaisses murailles, elles cherchaient à briser les entraves qui contrariaient le développement de l'industrie et qui refusaient de fournir le terrain nécessaire pour les nouveaux besoins d'habitations confortables, avec de vastes jardins.

En 1835, les murailles entre la porte Saint-Michel et celle des Épars, venaient de crouler sous les coups des pics et des massues; un quartier nouveau se créait comme par enchantement, les fossés étaient comblés, et sur leur emplacement, d'élégantes maisons transformaient la butte Saint-Michel, ci-devant bordée vers la ville par un rempart d'un aspect sévère et monotone, en un boulevard riant et coquet, et des plus favorisés par son exposition au midi; véritable petite Provence pour nos vieux concitoyens. A cette date, le budget des villes était modeste, et les dépenses parcimonieusement calculées; les rues étroites et sinueuses ainsi que les habitations difformes ou exiguës étaient encore respectées, soit par égard pour leur antiquité ou pour leurs souvenirs historiques. Il est vrai de dire que le culte artistique rendu aux œuvres architecturales des siècles passés, était presque ignoré, il ne possédait qu'un petit nombre d'adeptes. Les de Caumont, V. Hugo, A. Mérimée, etc., etc., n'avaient pas encore organisé leur croisade contre les modernes Vandales, qui prétendaient détruire tous nos édifices du Moyen-Age ainsi que nos vieilles maisons, sous les spécieux prétextes d'alignement ou de confortable. Le système budgétaire et économique des villes, commençait à être abandonné et décrié, comme étant trop caduc. Alors, le champ fut plus libre pour les innovations ruineuses de notre époque. Depuis trente ans, les plaintes des archéologues ont été incessantes, tant contre les démolisseurs, sacrifiant le passé, que contre ceux qui encouragent et applaudissent ce goût moderne si désastreux; heureusement que notre ville n'a pas encore suivi cet engouement général de destruction, mais elle a suivi celui de déserter la vieille cité et sa rivière, pour aller créer de nouveaux quartiers extra-muros, dans la poussière !

Revenant au plan qui nous occupe, on peut remarquer que la rue Regnier est seulement désignée sous le nom de rue *proje-*

tée? Le Rond-Point du Vidame a disparu; la butte dite *des Fileurs* est conservée; la construction du Tribunal civil n'a pas encore exproprié le couvent des Dames de Saint-Paul; la tourelle de la Courte-Pinte a servi à l'agrandissement du jardin de la Préfecture, et celle du Fer-à-Cheval n'a pas encore fait place à la rue du Rempart-Châtelet; enfin, le pont d'Orléans est figuré à l'état de projet.

L'auteur de ce plan n'a oublié aucune des nombreuses impasses de notre ville, même celles qui avaient été concédées temporairement; on pourrait compter tous les degrés qui facilitent l'ascension et la descente des *Tartres* chartrains; enfin, on reconnaît à ces minutieux détails, la sollicitude passionnée d'un enfant du pays qui se complaît dans la reproduction fidèle de sa ville natale. Notre critique impartiale ne peut se dispenser de relever l'omission de la Chapelle Saint-Julien-des-Aveugles et celle des Magasins de Loëns. Le plan porte de largeur 310 mill. et de hauteur 440 mill.; une échelle de proportion l'accompagne [1].

N° IX. — 1848.

Ce plan a été lithographié par T. Hebert [2] (hauteur 380 mill., largeur 510 mill. y compris la légende); on regrette l'absence d'une échelle de proportion; assurément, ce plan n'est pas un chef-d'œuvre d'exécution; dans son ensemble, le travail est assez exact; les rues sont bien désignées; les impasses Montpencier, Mithouard et du Puits-d'Ancre, sont mal placées; ces deux dernières impasses ne devraient pas figurer au plan, puisque, dès cette époque, elles dépendaient de propriétés privées. L'auteur a inventé une rue à droite, en descendant le faubourg Saint-Brice, et a omis le cours d'eau du Petit-Buot, ainsi que le ruisseau des Longs-Boyaux [3].

[1] L'éditeur était M. Hurtault-Bance, huissier à Chartres.

[2] Hebert (Joseph-Timoléon), né à Chartres, le 10 août 1829.

[3] Une seconde édition de ce plan fut publiée en 1851, avec quelques variantes. En 1863, depuis la lecture de cette notice, le même auteur a publié un nouveau plan de la ville, bien étudié; si la partie artistique laisse à désirer, en récompense il est des plus exacts, soit comme tracé, soit comme appellation. Une ample légende fournit tous les renseignements désirables sur les édifices publics ou ceux curieux à visiter.

N° X. — 1850

Auguste Deroy, dessina au crayon lithographique, une vue perspective de la ville de Chartres, dite en *ballon* ou à *vol d'oiseau*. Ce travail est composé avec assez de scrupule et d'exactitude, pour une œuvre de ce genre, qui présente de graves difficultés d'exécution, puisque les instruments de précision ne peuvent venir en aide à l'artiste. La vue est prise du faubourg des Épars ; les édifices sont bien figurés, mais l'aspect choisi par le dessinateur n'était pas favorable, et ne donnait qu'une idée confuse de la ville-basse ainsi que des cours d'eau ; on ne sent pas la déclinaison du sol, le tracé des lointains d'horizon s'est arrêté trop court aux murs d'enceinte, entre les portes Guillaume et Morard ; les constructions qui couvrent les faubourgs des Filles-Dieu, Guillaume et de Saint-Cheron ne sont pas indiquées, l'emplacement représente des terres labourables. Dans l'intérieur de la ville, un assez grand nombre de maisons sont bien étudiées. A cette époque, le Corps municipal n'avait pas définitivement décidé sur quelle place la statue de Marceau serait édifiée. Le dessinateur avait rempli le vide à sa fantaisie, en figurant arbitrairement au milieu de la place des Épars, une fontaine ! Ce plan porte de largeur 450 mill. et de hauteur 320 mill.

N° XI. — 1850.

Le plan exécuté en lithographie par L. Mitrot, conducteur des Ponts-et-Chaussées, est un bon travail ; il a suivi les opérations du cadastre ; pourtant, il a omis de rectifier les voies publiques qui étaient fermées depuis longues années (l'impasse de la Grande-Planche ainsi que celle du Puits-d'Ancre) ; il a ouvert à tort des rues au-dedans des propriétés particulières (signalons seulement l'entrée du Collége et celle du Roi David) ; on ne sait pourquoi toutes nos grandes voies publiques extra-muros, sont indiquées sous l'appellation de routes numérotées ; ainsi, l'étendue depuis le faubourg Saint-Maurice, une partie du tour de ville, jusqu'à l'extrémité du pavé de Bonneval est désignée, Route Nationale nº 10, de Paris à Bayonne ;

le faubourg des Épars, est la route n° 23; et celui Saint-Brice, est la route départementale n° 14. Ce plan laisse à désirer pour le dessin des édifices publics, qui y sont désagréablement indiqués par une très-large tache d'encre (hauteur 540 mill., largeur compris la légende 720 mill.), l'échelle est à 1 mètre pour 3,000 mètres.

N° XII. — 1852.

Ce plan a été dressé à vol d'oiseau, et exécuté au crayon lithographique par Guesdon; la vue est prise des Bas-Bourgs : le site est très-favorable, de ce point l'œil embrasse le panorama entier de la ville, et saisit bien l'aspect montueux de la cité avec le parcours de la rivière d'Eure qui se divise en plusieurs branches; le point d'élévation factice, adopté par le dessinateur au-dessus de la vallée, lui a permis de découvrir le tracé du chemin de fer, et à l'horizon les viaducs du Bourg-Neuf et de Rigeard; le paysage accidenté du val de l'Eure, forme un tableau délicieux; l'ensemble est parfaitement exécuté; les édifices publics à l'intérieur de la ville sont consciencieusement dessinés. Ces sortes de plans n'observent pas, il est vrai, l'exactitude géométrique : ils ont, après tout, l'avantage d'impressionner vivement les étrangers qui visitent une ville, et laissent de riants souvenirs. Ce genre de représentation tient un juste milieu entre la sécheresse d'un plan géométral et la fragile impression d'une vue pittoresque ou artistique, qui aura embelli les laideurs et fardé la vérité. Les dimensions du plan sont de 445 mill. de large, sur 280 mill. en hauteur.

N° XIII. — 1857.

M. Couturier est l'auteur de ce plan géométral, gravé sur cuivre. Nous avons le regret de déclarer que l'exécution n'est pas brillante. Si l'auteur a eu l'intention d'en faire le vade-mecum du touriste, il n'aura pas rempli son but, car plus de vingt rues ou impasses ne sont pas dénommées, ou elles sont désignées avec inexactitude : le Buot de la Courtille est appelé le *Court-Bouillon !* La légende elle-même porte des indications

erronées. La chapelle de la Brèche aurait été érigée en 1569, au lieu de 1600; l'ancienne église Saint-André, qui est employée comme magasin, pour les fourrages de la garnison, est dite : *Servant aux vivres de l'Armée !!* L'église paroissiale de Saint-Pierre est mentionnée l'*une des plus belles Cathédrales de second ordre !!!* L'auteur a jugé inutile de joindre une échelle de proportion à son œuvre.

N° XIV. — 1860.

La Société Archéologique d'Eure-et-Loir aurait désiré satisfaire au programme qui lui avait été tracé par M. de Caumont, lors de sa visite en notre ville en 1856 [1], en publiant un plan de la ville de Chartres sous l'occupation romaine. L'insuffisance de documents précis n'a pas permis d'aborder, quant à présent, cette importante et difficile entreprise; un premier pas a été essayé, c'est le *Plan de Chartres en* 1750 [2]. Cette date reproduirait Chartres avec toutes ses fortifications complètes, avec ses nombreuses églises paroissiales et conventuelles, avec toute son antique splendeur religieuse, féodale et militaire.

Une commission fut nommée sous la direction de notre honorable Président [3]; elle a d'abord recherché dans les divers dépôts publics et dans les cabinets d'amateurs, tous les matériaux qui pourraient lui être utiles. Le plan fut conçu et dressé à l'échelle de 1 mètre pour 1,250 mètres, l'ensemble des calques qui ont été levés et qui font actuellement partie des Archives de la Société, s'élève à plus de soixante dessins. Les archives du Département ainsi que celles de l'Hôtel-de-Ville ont été consultées. Signalons un plan de Chartres dessiné par Ligeon, en 1729 (plan que nous avions naguère sauvé d'une destruction imminente), le plan dressé en 1779, par l'architecte Morin [4], ainsi que les quatorze feuilles du cadastre qui avait été effectué en 1792, telles furent nos bases d'opération. M. le Directeur des

[1] Voy. *Procès-Verbaux de la Société*, t. I, p. 6.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 54.

[3] MM. de Boisvillette, président, Bonnange, Calluet, Lecocq, Merlet, Roussel, Roux et Servant. (*Procès-Verbaux*, t. I, p. 54, 56 et 90.)

[4] Voyez page 13.

contributions directes nous permit obligeamment de prendre les calques nécessaires sur les feuilles du cadastre moderne, pour nous servir de cadre géométrique dans notre réédification de l'ancien Chartres. M. Roux nous a communiqué le plan de Sergent et un plan manuscrit de Chevard; de son côté, M. Lejeune avait mis à notre disposition un recueil d'Alex. Pintart qui contient les dessins cotés, de toutes les églises paroissiales du vieux Chartres[1]. Ce document nous fut d'une précieuse ressource, puisque nous n'avions pas d'autres indications sur les dimensions des édifices religieux qui ont été détruits pendant la tourmente révolutionnaire.

Le travail graphique fut confié à plusieurs jeunes gens, employés des Ponts-et-Chaussées, pleins de zèle et d'intelligence[2], qui nous avaient été adjoints par notre Président. Le plan-minute, déposé dans les Archives de la Société, offre un carré de 2 mètres 17 cent. sur chaque côté; tous les édifices ont été scrupuleusement dessinés et réduits; le dessin n'en a été définitivement fixé qu'après un examen sévère et minutieux, lequel nous avons personnellement contrôlé, sans concession, soit à l'idéal, soit à la fantaisie; chaque fois que les plans antérieurs au cadastre de 1792, ne contenaient pas de renseignements sur les diverses sortes de culture extra-muros, l'indication de l'ancien cadastre a été appliquée; de même les noms des *champtiers* et des clos qui joignent les faubourgs furent scrupuleusement désignés.

Le plan-minute embrasse une surface carrée qui comprend: au Nord, les bâtiments des Dames du Sacré-Cœur; au Midi, l'Hospice des Vieillards; à l'Est, le petit Séminaire de Saint-Cheron; et à l'Ouest, l'Ecole normale. On a été forcé d'accorder une grande place aux cultures extra-muros, parce qu'on avait à cœur de reproduire les quatre anciennes paroisses des faubourgs.

La Société ayant voté les frais d'impression du plan, dans le triple but, d'une distribution aux sociétaires ainsi qu'aux bibliothèques publiques ou établissements qui possèdent un dépôt littéraire dans le département, et d'une réserve suffisante pour

[1] Ce manuscrit est actuellement à la Bibliot. de Chartres sous le n° 58, $\frac{6}{6}$.

[2] MM. Bonnange et Proust firent le dessin et la réduction des édifices, ainsi que le tracé des voies publiques; M. Lefèvre, une portion des cultures, et M. Taillandier se chargea des écritures.

la vente dans le commerce [1]; il fut délibéré que le dessin serait gravé sur pierre, et que l'on sacrifierait dans cette reproduction une portion des faubourgs, pour donner plus d'extension à la ville; l'échelle adoptée fut de 1 mètre pour 2,500 mètres, c'est-à-dire moitié en moins que l'original : la gravure imprimée sur format grand colombier (90-63), porte 760 mill. de largeur sur 500 mill. de hauteur; une légende qui contient plus de cent numéros fournit toutes les indications désirables. Nous pouvons affirmer, sans craindre le blâme, que l'ensemble du travail est d'une excellente exécution. La dépense totale pour la Société s'est élevée à la somme de mille francs [2].

Consignons ici une vérité que l'expérience a démontrée en réalité; la Société seule pouvait mener à bien une œuvre aussi considérable. Il y eut concours matériel et intellectuel de la part des membres; chacun apporta son contingent de dévouement, d'érudition et de richesses historiques [3].

On regrettera peut-être que le *Plan de Chartres en* 1750, n'ait pas présenté les divisions par Paroisses, ainsi que les Censives et les Justices particulières qui existaient dans le vieux Chartres féodal. L'avenir se chargera de combler ces lacunes. La lice est ouverte actuellement aux archéologues chartrains, pour tâcher de reconstituer Chartres au XVIe siècle.

En continuant les recherches rétrospectives, nos efforts parviendront, il faut le croire, à rétablir la configuration de Chartres au VIIIe siècle, puis, en remontant plus haut, à reconstituer l'étendue de la cité sous l'occupation Romaine. Le temps et le travail sont de grands maîtres, et amènent infailliblement le succès. Espérons donc que des investigations secondées par un heureux hasard, que les démolitions de vieilles maisons et les fouilles journalières du vieux sol des Carnutes, permettront tôt ou tard de relier les tronçons encore épars et insignifiants, des vestiges Gallo-Romains. La science archéologigue ne se contente

[1] Un premier tirage de 400 exemplaires a été fait, dont 150 en bistre et 250 en noir. La pierre gravée appartient à la Société.

[2] Le Conseil municipal de Chartres accorda pour encouragement à la confection du plan, une somme de 300 francs.

[3] Déjà la Société Archéologique, pour continuer cette œuvre graphique et de longue haleine, a des matériaux suffisants pour entreprendre le plan de la ville de Dreux; Châteaudun prendra immédiatement son rang, puis ensuite Nogent-le-Rotrou terminera cette série. Ainsi les principales villes d'Eure-et-Loir auront leur plan exact et figuré au XVIIIe siècle.

pas de conjectures plus ou moins plausibles. Lorsque nous aurons le bonheur de tenir en nos mains des preuves certaines, avérées et irrécusables pour retracer les diverses et successives enceintes de la cité, nous serons heureux d'offrir à la critique de nos concitoyens cette étude capitale qui doit être, selon nous, le préalable indispensable pour la confection des plans aux époques les plus reculées.

Chartres, ce 6 avril 1861.

